

Avis voté en plénière du 09 septembre 2015

Le biomimétisme : s'inspirer de la nature pour innover durablement

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Le biomimétisme repose sur la connaissance et l'observation des écosystèmes naturels et d'une biodiversité fragile. La France bénéficie, grâce à l'Outre-Mer, d'une diversité biologique extraordinaire, notamment celle des lagons, des récifs coralliens et des forêts tropicales, qui représente 80 % du patrimoine naturel de notre pays. Cette diversité biologique, bien que très largement située en mer, est caractérisée par de nombreuses espèces endémiques, d'ailleurs souvent menacées par des espèces exotiques envahissantes (EEE) à l'origine de dommages écologiques majeurs.

Cette richesse biologique ultramarine est une source infinie d'innovations et représente un immense potentiel de développement pour la France. Cette dimension fondamentale n'est pas présente dans l'avis alors que, par ailleurs, le texte insiste précisément sur la mise en lumière de notre patrimoine biologique et sur l'observation méticuleuse de la nature.

S'agissant du renforcement des liens entre biomimétisme et biodiversité, la question de la décentralisation de la « *gouvernance de la biodiversité* » est fondamentale pour l'Outre-Mer. Quelles missions pour les futures délégations de l'Agence Française de la Biodiversité dans les Outre-mer ? Quels moyens pour l'exercice de leurs missions ? Autant de questions qui devront être tranchées lors à l'examen du projet de loi relatif à la biodiversité et qui conditionnent à plus long terme le développement du concept de biomimétisme durable.

De manière plus générale, l'avis met l'accent sur des pistes de réflexion pertinentes, notamment concernant l'innovation, la recherche et la question du transfert industriel. L'effort public et privé de recherche doit en effet être amplifié en développant la collaboration entre les différentes disciplines autour de thématiques à fort potentiel de développement. La création de filières scolaires et universitaires spécifiques en Outre-mer serait un signal fort en direction de la croissance verte et bleue que nous défendons. Ce modèle, générateur d'emplois nouveaux, ne saurait faire l'économie de compétences locales de haut niveau.

Quoique regrettant fortement l'absence de mise en lumière de la biodiversité ultramarine, nous approuvons les orientations générales du l'avis que nous avons voté.

